

Série

Les méthodes comptables

(Exercices d'application)

Pour chacun des exercices suivants, dites - après avoir analysé la nature des faits - s'il s'agit d'un changement de méthode ou d'une simple technique d'estimation.

1.

Les frais indirects incorporés à la valeur des stocks

Une entité industrielle a trois centres de coûts indirects (A, B et C). Elle a précédemment estimé que les coûts indirects attribuables à la production sont de 30 pour cent pour A et 40 pour cent pour B. Ayant réévalué la nature des activités de ces centres de coûts, elle estime maintenant que les coûts indirects attribuables à la production sont de 25 pour cent pour A, 40 pour cent pour B et 10 pour cent pour C.

2.

Classement des charges

Une entreprise a précédemment présenté certains frais parmi les coûts des ventes. Elle envisage maintenant de les faire figurer parmi le coût d'administration.

3.

Amortissement des véhicules

Une entité a précédemment déprécié des véhicules en utilisant le mode de l'amortissement dégressif à 40 pour cent par année. Elle propose maintenant de déprécier les véhicules en utilisant le mode de l'amortissement linéaire sur cinq années, puisqu'elle croit que cela reflète mieux le modèle de consommation d'avantages économiques.

4.

Amortissement des véhicules et classement de la charge d'amortissement dans l'état de résultat

Une entité a précédemment amorti des véhicules en utilisant le mode de l'amortissement dégressif. Elle envisage d'amortir les véhicules en utilisant le mode de l'amortissement linéaire sur cinq années. De plus, elle a précédemment enregistré la charge de la dépréciation aux coûts de ventes, mais propose maintenant de l'inclure dans le coût d'administration.

5.

Stocks fongibles

Une entité a des stocks fongibles et sa méthode comptable a précédemment été, pour considérer ces stocks en totalité, de les mesurer à la moyenne pondérée du coût historique. Cependant, elle considère que la méthode comptable normale, dans son entreprise, est de mesurer de tels stocks au coût historique sur une base FIFO. Elle conclut, pour des raisons de comparabilité, qu'elle devrait adopter la méthode normale de l'entreprise.

6.

Actualisation des impôts différés

Dans le contexte d'un référentiel comptable autorisant la présentation des impôts différés sur une base actualisée ou non actualisée, une société qui a précédemment présenté l'impôt différé sur une base non actualisée a décidé de présenter à partir de cet exercice l'impôt différé, pour des raisons de comparabilité avec le plus grand nombre d'entreprises du secteur, sur une base actualisée.

7.

Actualisation des provisions

Une entité a précédemment mesuré une provision particulière sur une base non actualisée en raison du fait que l'effet de l'actualisation n'était pas important. Cependant, après avoir revu en hausse les décaissements futurs, l'effet de l'actualisation devient important. Elle décide de retenir la provision pour son montant actualisé.

8.

Choix du cours de conversion

Appliquant un référentiel autorisant de convertir l'état de résultat de filiales étrangères au cours de clôture ou selon le cours moyen de la période, un groupe a précédemment traduit le compte de résultat de sa filiale étrangère en utilisant le taux de clôture. Cependant, il propose maintenant d'utiliser le taux moyen pour la période comptable, considérant que cela reflète les résultats du groupe plus fidèlement puisqu'ils se produisent tout au long de la période comptable.